EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 2 Mai

18 MAI 2017

En exercice: 15 Présents:

Votants:

12

13

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Monsieur Stéphane GUSMEROLI, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 26Avril 2017

Secrétaire de séance : Jean-Paul PLAISANTIN

PRESENTS: Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Rudy LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

EXCUSES: Marion BONNERAT; Fleur LITRE; Maurice GONNARD

POUVOIR: Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

OBJET: AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2017 ET DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET SUITE AUX PRECONISATIONS EXPRIMEES.

Le budget voté en février 2017 présentait un déséquilibre de - 327 000 €, ce qui n'est pas conforme aux règles des finances publiques. Ceci a conduit la Préfecture de l'Isère à missionner la Chambre Régionale des Comptes pour analyser les comptes de la Commune et faire des recommandations visant à revenir à une situation financière équilibrée. Cette situation financière irrégulière a deux explications principales.

D'une part, les investissements qui ont été engagés les années précédentes étaient au-delà des capacités financières de la commune:

- Le centre technique municipal annoncé à 907 000€ et qui a finalement atteint 1 493 000€
- Le réfectoire de l'école annoncé à 415 000€ et qui a finalement atteint 553 000€

D'autre part, Saint Pierre de Chartreuse doit prendre en charge 80 % du déficit du SIVU des remontées mécaniques, qui a été dissous fin 2016. A l'origine de ce déficit : des investissements engagés par le SIVU qui ont été trop lourds et sous-évalués,

Lors de son analyse des comptes de la Commune, la Chambre Régionale des Comptes a relevé des erreurs au budget qui avait été voté, avec, d'une part, une surévaluation des recettes des taxes de remontées mécaniques (40 000€ au lieu de 22 000€ réalisés) et, d'autre part, des dépenses qui n'avaient pas été prises en compte.

Ceci a conduit la Chambre Régionale des Comptes à, notamment, demander d'augmenter les taux d'imposition locale de 19% pour 2017, et de maintenir ce niveau d'imposition en 2018 et 2019.

Ainsi, le conseil municipal:

- -Vu la délibération du 6 février 2017 adoptant le budget prévisionnel du budget principal 2017 en déséquilibre
- Vu l'avis de la Chambre Régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes en date du 30 Mars 2017 qui a été porté à la connaissance du conseil municipal
- Vu les dispositions des articles L 1612-5 et 1612-14 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal doit, dans un délai d'un mois à compter de la communication du présent avis, prendre une nouvelle délibération rectifiant le budget principal communal qui n'a pas été en équilibre réel.

- Vu les préconisations énoncées par la Chambre Régionale des comptes pour modification du budget principal 2017 tant en fonctionnement qu'en investissement.
- Vu les préconisations de la Chambre Régionale des comptes concernant une hausse de la fiscalité directe locale de 19%.

Suivant dans l'ensemble les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, qui a été saisie en raison du déficit avéré de notre budget,

Décide, à l'unanimité, de modifier ainsi le budget prévisionnel 2017 principal de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de erédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Voirie	***	9 000,00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		9 000,00 €		
D 023 : Virement section investissement		102 000,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la secto d'investis.		102 000,00 €		
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		4 400,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 400,00 €		
R 73111 : Taxes foncières et d'habitation				133 400,00 €
R 7366: Taxe remontées mécaniques			18 000,00 €	
TOTAL R 73: Impôts et taxes			18 000,00 €	133 400,00 €
Total		115 400,00 €	18 000,00 €	133 400,00 €
INVESTISSEMENT				no formation to the Notice of the Control of the Co
R 021 : Virement de la section de fonct				102 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				102 000,00 €
R 024 : Produits des cessions				55 000,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions				55 000,00 €
Total				157 000,00 €
Total Général	1	115 400,00 €		272 400,00 €

Signataires:

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, et sa publication le 04 mai 2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE MAI 2017

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 2 Mai COURRIER "ARRIVEE"

St-PIERRE-de-CHARTREUSE

En exercice: 15

Présents:

Votants:

12 13 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse

dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Monsieur Stéphane GUSMEROLI, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Avril 2016

Secrétaire de séance : Jean-Paul PLAISANTIN

PRESENTS: Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Rudy LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

EXCUSES: Marion BONNERAT; Fleur LITRE; Maurice GONNARD

POUVOIR: Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

OBJET : Modification des taux d'imposition 2017 suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu l'avis de la CRC n° 2017-0056 du 30 Mars 2017

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Article 1er: décide d'augmenter les taux d'imposition de 19% par rapport à 2016

- Taxe d'habitation = 21.28 %
- Foncier bâti = 32.82 %
- Foncier non bâti = 109.81 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 4 Mai 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE

St-PIERRE-de-CHARTREUSE

Nombre de Conseillers

13

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 2 Mai COURRIER "ARRIVEE"

En exercice: 15 Présents: 12

Votants:

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Monsieur Stéphane GUSMEROLI, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26Avril 2017

Secrétaire de séance : Jean-Paul PLAISANTIN

PRESENTS: Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Rudy LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

EXCUSES: Marion BONNERAT; Fleur LITRE; Maurice GONNARD

POUVOIR: Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

OBJET: INDEMNITES DES ELUS

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 17 Mars 2017
- Vu les arrêtés municipaux du 5 avril 2016 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
- -Vu les arrêtés municipaux du 5 avril 2016 portant délégation de fonctions aux conseillers municipaux
- Vu la population légale de la commune de Saint Pierre de Chartreuse, en vigueur au 1er janvier 2017, soit 1 039 habitants

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire ainsi qu'aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints au Maire et de conseillers délégués au taux de :

- Indemnité de fonction du Maire : 32.37% de l'indice 1 022
- Indemnités de fonction des adjoints au maire : 12.02% de l'indice 1 022
- Indemnités de fonction des conseillers délégués : 12.02% de l'indice 1 022

Les indemnités seront versées mensuellement à compter du 17 Mars pour le Maire et du 5 Avril pour les adjoints et conseillers délégués.

Le tableau des montants des indemnités est annexé à la présente

Ainsi fait et délibéré





Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 4 mai 2017

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

POPULATION (totale au dernier recensement) 1 039 habitants (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE MAXIMALE (communes comprises entre 1000 et 3499 habitants)

Maire : 1 664.38 (43% de 3 870.66) + Adjoints : 638.66 € (16.5% de 3 870.66) x 4 adjoints Soit 4 219.02 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire:

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice 1022)	Montant
GUSMEROLI Stéphane	32.37	1 252.93

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1022)	Montant
1er adjoint : CABROL Dominique	12.02	465.25
2 e adjoint : JEANTET Olivier	12.02	465.25
3 ^e adjoint : CAEL Dominique	12.02	465.25
4 ^e adjoint : DI GENNARO Franck	12.02	465.25
TOTAL		1 861.00

C. Conseillers municipaux titulaires de délégation de fonctions (art L2123-24-1 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice 1022)	Montant
GONNARD Maurice	12.02	465.25
MAFFRE Christian	12.02	465.25
TOTAL		930.50

Enveloppe globale: 4 044.43 €

(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints et conseillers ayant délégation)

Total général : 4 044.43

Fait à St pierre de Chartreuse le 4 Mai 2017

Le Maire,
Stéphane GUSMEROLI

RABOR FINCE

R

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 18 MA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE -

MAIR E DE
St-PIERRE-de-CHARTREUSE

AL 18 MAI 2017

E - ISERE COURRIER "ARRIVEE"

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 2 Mai

En exercice: 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Présents: 12 Votants: 13

Monsieur Stéphane GUSMEROLI, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26Avril 2017

Secrétaire de séance : Jean-Paul PLAISANTIN

<u>PRESENTS</u>: Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

EXCUSES: Marion BONNERAT; Fleur LITRE; Maurice GONNARD

POUVOIR: Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

OBJET: MISE EN VENTE DU BATIMENT DE LA CURE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-5 et L.2242-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Considérant que :

- L'immeuble situé lieudit « Le Bourg » section AE n° 8 appartient au domaine privé communal
- L'estimation de la valeur vénale de ce bien se situe entre 180 000.00 € et 190 000.00 €
- Les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ;
- Ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal;
- Par ailleurs, la Commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires et que le fruit de la vente pourra être affecté en partie à la résorption du déficit actuel de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la mise en vente du bâtiment dit « La Cure » tel qu'énoncé ci-dessus
- Fixe le prix de vente à 180 000.00 hors frais de notaire
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré, en vue d'une prochaine décision à soumettre au conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré

PREFECTURE DE L'ISERE

1 5 MAI 2017

SECTION COURRIER 1

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 4 mai 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE

St-PIERRE-de-CHARTREUSE

Nombre de Conseillers

COURRIER "ARRIVEE" L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 2 Mai

En exercice: 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Présents: 12 13

Votants:

Monsieur Stéphane GUSMEROLI, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26Avril 2017

Secrétaire de séance : Jean-Paul PLAISANTIN

PRESENTS: Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Rudy LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

EXCUSES: Marion BONNERAT; Fleur LITRE; Maurice GONNARD

POUVOIR: Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

OBJET: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE SAISONNIER

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire au service technique en raison de l'accroissement d'activité du 15 Mai au 31 Août.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de d'un emploi d'adjoint technique non titulaire, à temps complet pour une durée de 3 mois et demi à compter du 15 Mai en raison de l'absence d'un agent et de l'accroissement d'activité durant cette période pour exercer les fonctions d'adjoint technique polyvalent.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- -Décide de créer un emploi d'adjoint technique non titulaire, à temps complet pour une durée de trois mois et demi à compter du 15 mai 2017
- -Charge M. Le Maire de procéder au recrutement

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 4 mai 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISERE

MAIR:E DE
St-PIERRE-de-CHARTREUSE
AL
ISERÉ MAI 2017

COURRIER "ARRIVEE"

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 2 Mai

En exercice: 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse

Présents:

Votants:

12 13 dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Monsieur Stéphane GUSMEROLI, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26Avril 2017

Secrétaire de séance : Jean-Paul PLAISANTIN

<u>PRESENTS</u>: Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

EXCUSES: Marion BONNERAT; Fleur LITRE; Maurice GONNARD

POUVOIR: Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

<u>OBJET</u>: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE L'ISERE POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DE FORET DE MONTAGNE

Vu l'organisation de la quinzième fête de la forêt de montagne par l'association des communes forestières de l'Isère;

Vu le budget primitif annexe de la forêt;

Considérant que cette manifestation de déroule cette année sur la commune de Saint Pierre de Chartreuse

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association des communes forestières de l'Isère une subvention de 2 000 € pour l'organisation de la quinzième fête de la forêt de montagne.

Il est précisé que les crédits nécessaires ont été prévus sur le budget annexe de la forêt 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- -Décide d'attribuer à l'association des communes forestières de l'Isère une subvention de 2 000.00 € pour l'organisation de la quinzième fête de la forêt de montagne.
- -Précise que les crédits seront pris sur le budget annexe de la forêt 2017.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 4 mai 2017





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE

18 MAI 2017

St-PIERRE-de-CHARTREUSE

ISERE -COURRIER "ARRIVEE

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 2 Mai

En exercice: 15 Présents: 12 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Votants: 13

Monsieur Stéphane GUSMEROLI, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 26Avril 2017

Secrétaire de séance : Jean-Paul PLAISANTIN

<u>PRESENTS:</u> Mmes Dominique CABROL, Dominique CAEL, Fabienne BARRIS, Fabienne DECORET, Jeanne GERONDEAU, Mrs Stéphane GUSMEROLI, Olivier JEANTET, Franck DI GENNARO, Pascal BERTRAND, Rudi LECAT, Christian MAFFRE, Jean-Paul PLAISANTIN.

EXCUSES: Marion BONNERAT; Fleur LITRE; Maurice GONNARD

POUVOIR: Marion BONNERAT à Stéphane GUSMEROLI

<u>OBJET</u>: ADOPTION DU PREMIER PLAN PROJET MUNICIPAL TRIMESTRIEL ET LANCEMENT DES ETUDES DES PROJETS RETENUS

Dans le cadre du management de la gouvernance municipale de Saint Pierre de Chartreuse, il est proposé au Conseil municipal l'adoption de « plans-projets trimestriels ». Ces plans-projets ont pour objet d'identifier les projets à étudier par les élus, afin d'en vérifier la faisabilité et la pertinence. Chaque projet fera intervenir, dans le cadre d'un atelier-projet, des personnes extérieures au Conseil municipal, dans un processus de co-construction citoyenne. Il s'agira, pour chaque projet, de produire un dossier-projet détaillé avec :

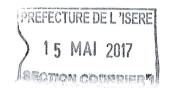
- la description technique du projet
- un cadrage budgétaire
- l'organisation et les partenaires à impliquer
- le planning de mise en œuvre

Chaque projet suivra le processus de mise en œuvre ci-dessous, sous le pilotage d'un élu chef de projet, et sous la Direction du Maire :

- 1. Expression d'une idée en écho avec les Ateliers des hameaux
- 2. Rédaction d'un ordre de mission
- 3. Intégration dans le plan-projets trimestriel et adoption de ce plan-projets par le conseil municipal
- 4. Etude de la faisabilité du projet et constitution des « dossiers-projets »
- 5. Décision en conseil municipal de réaliser le projet
- 6. Evaluation et communication sur le projet

Les projets proposés à l'étude pour ce premier plan-projets trimestriel sont :

- Remise en état de la route de La Frechette de Perquelin à Gerentière (Rudi Lecat)
- Réfection de trois chemins d'accès aux parcelles agricoles (Fabienne Decoret)
- Organisation des Activités périscolaires (« TAP ») de l'école des 4 montagnes pour l'année 2017/2018 (Dominique Cabrol)
- -Organisation du cycle « piscine » de l'école des 4 montagnes en juin 2017 (Dominique Cabrol)
- Edition de la « Lettre de Saint Pierre de Chartreuse » (Fabienne Barris)
- Amélioration du site internet de la Mairie (Fabienne Barris)
- Renégociation des emprunts auprès des banques (Jean-Paul Plaisantin)
- Mise à jour de la signalétique (Franck Di Gennaro)
- Attribution des subventions 2017 aux associations (Franck Di Gennaro)
- Définition d'un projet pour le bâtiment de La Cure (Franck Di Gennaro)
- Etude de l'adhésion à la « MTR » (Médiathèque tête de réseau) (Franck Di Gennaro)
- Implantation d'une borne de recharge électrique par le SEDI (Maurice Gonnard)
- Fleurissement du village (Rudi Lecat)
- Mise en place du Conseil des Jeunes (Christian Maffre)
- Mise en place du Conseil des Sages (Christian Maffre)
- Organisation d'ateliers thématiques (Christian Maffre)
- Organisation des Ateliers des hameaux (Christian Maffre)
- Mise en place du réseau de correspondants de hameaux (Jeanne Gerondeau)
- -Accompagnement à la mise en place de jardins collectifs (Dominique Cael)



Par ailleurs, en complément de ces projets municipaux, les élus s'impliqueront sur des actions et projets menés en « partenariat » :

- Participation à l'élaboration du PLUI Cœur de Chartreuse (Maurice Gonnard)
- Etude du schéma directeur d'eau potable et d'assainissement (Maurice Gonnard)
- Accueil de la fête de la forêt de montagne à Saint Pierre de Chartreuse (Maurice Gonnard)
- Participation au projet de Maison du Parc de Chartreuse (Stéphane Gusmeroli)
- Développement du ski nordique au sein du SIVOM de Chamechaude (Stéphane Gusmeroli)
- Accompagnement de l'Ephémère à l'organisation du festival du Grand Son 2017 (Franck Di Gennaro)
- Accueil de la réunion des « Ambassadeurs locaux » sur l'énergie et d'un « café-énergie » les 11 mai et 17 juin à Saint Pierre de Chartreuse (Dominique Cael)

Des « ateliers thématiques » seront organisés sur les prochains mois :

- Définition d'un plan de résolution des finances communales (Olivier Jeantet)
- Définition d'une stratégie de gestion du patrimoine bâti et foncier communal (Olivier Jeantet)
- Projet et gestion de la base de loisirs de La Diat (Dominique Cael)
- Définition d'une stratégie d'information et de communication municipale (Fabienne Barris)
- Ecologies durable et humaine (Marion Bonnerat)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- valide le premier « plan-projets trimestriel municipal » tel qu'énoncé ci-dessus
- Mandate les élus chefs de projets pour mener les études de faisabilité des projets retenus constituer les dossiersprojets, en vue d'une prochaine décision de mise en œuvre à soumettre au Conseil municipal

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 4 mai 2017